

Commission des Monuments historiques

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **43 (1935)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Commission des monuments historiques.

La Commission des Monuments historiques s'est réunie le 26 juin au château de Nyon, sous la présidence de M. Perret, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Avant d'entrer en séance, elle a visité avec beaucoup d'intérêt, sous la direction de M. le Syndic Schrantz, l'aménagement d'un jardin public dans le terrain vague adjacent au château, et dans lequel ont été exposés les objets romains les plus intéressants du musée lapidaire. M. Schrantz est félicité de son heureuse initiative. Ce dernier fit voir aussi l'emplacement qui paraît le mieux choisi pour loger enfin définitivement la grande mosaïque des animaux marins. Ce serait la cour du château et contre le mur d'enceinte de l'est. On pourrait l'y placer avantageusement dans toute sa longueur ; le visiteur aurait le recul nécessaire pour en voir l'ensemble et elle serait abritée contre les intempéries.

La séance fut ouverte ensuite par M. Perret qui adressa un hommage à la mémoire de feu M. Ferdinand Blanc, membre de la Commission, décédé en septembre 1934, qui par ses connaissances étendues, son activité et son dévouement, a rendu de signalés services à la cause de l'archéologie vaudoise, tout spécialement en ce qui concerne Avenches et son Musée cantonal, dont il classa avec minutie le médaillier. C'était aussi le conférencier érudit

et intéressant qu'ont goûté les nombreuses sociétés savantes et autres qui visitaient les monuments de l'Avenicum romaine, et dont chacun garde un souvenir ému et reconnaissant.

M. le Président salua la présence de MM. Schrantz, syndic de Nyon, qui a bien voulu accueillir la commission dans la salle des séances municipales, de M. A. Naef, président de la Commission fédérale des M. H., et de M. Zemp, que ses innombrables occupations retiennent souvent éloigné. Il présente le nouvel archéologue cantonal, nommé par le Conseil d'Etat le 26 juin 1934, en la personne de M. L. Bosset, architecte, ancien membre de la commission.

M. Bosset donne ensuite lecture de son rapport, fort intéressant, dont nous donnons ici quelques extraits :

a) Restaurations achevées.

1. *Avenches.* — *La Porte de l'Est.* — Cette entreprise considérable est maintenant terminée, et sauf les travaux d'entretien ordinaires, pour lesquels les derniers versements de la commune d'Avenches ont été capitalisés en un petit fonds inaliénable, il n'est plus prévu de travaux importants.

L'inscription commémorative des travaux a été scellée dans la tour de la Tornallaz ; un tracé du plan et de la façade probable sont encastrés dans les piliers mêmes de la porte.

2. *Bassins.* — La restauration du temple de Bassins, achevée à fin 1934, peut être qualifiée de très réussie, et si la décoration picturale peut paraître un peu cherchée dans sa naïveté voulue, elle a l'avantage de ne pas détonner dans un ensemble qui fait bonne impression.

3. *Begnins. Le Temple.* — Edifice intéressant dont la restauration fait bonne impression. Le tracé de l'église primitive, retrouvé lors des fouilles, a été marqué discrètement et cependant de façon intelligible dans le sol du temple. Un accès aux substructions anciennes a été ménagé par une trappe et une échelle de fer. L'ancien crénelage de la tour, rendu apparent par les travaux de restauration, a été cerné avec peu de bonheur par un joint en ruban qu'il sera nécessaire de corriger.

4. *Château d'Oex. Le Temple.* — Achevée dans la note simple qui convient, cette restauration visant spécialement à l'aménagement intérieur est aussi très bonne. Le chœur a repris plus d'importance grâce à sa coloration plus nourrie. Le mobilier est bien venu et l'ensemble accueillant.

5. *Commugny.* — L'église actuelle de Commugny fut édifiée sur plusieurs édifices antérieurs. Les travaux d'exploration ont mis à jour les restes d'une grande villa romaine dont deux des murs servaient de parois au premier sanctuaire chrétien. L'abside de celui-ci et sa nef sont visibles et accessibles. Un deuxième édifice religieux, sorte de baptistère octogonal, fut ensuite construit à cheval sur les murs de la première église probablement détruite ou incendiée. Plus tard une troisième église, dont l'abside passe sous le mur oriental, remplaça le baptistère. Enfin le sanctuaire actuel se superposa vers la fin du XII^{me} siècle ou au début du XIII^{me} à toutes les constructions antérieures.

La restauration a été soigneusement exécutée, dirigée par MM. Gilliard et Godet, à qui l'on doit aussi celle de Bassins.

6. *Moudon. Maison des Etats de Vaud.* — La maison dite « des Etats de Vaud », propriété de M^{me} Fanny dite Rosine Dutoit, à Moudon. La façade, intéressante et bien connue, a été classée puis restaurée en 1934. La restauration a révélé le recul et la reconstruction de la façade vers la fin du XV^{me} siècle, en y introduisant quelques fragments de la construction antérieure.

Cela explique certains ornements sculptés de date plus ancienne. L'exploration a fait apparaître au 1^{er} étage de jolies fenêtres à croisillon qui ont été rétablies.

7. *Temple de St-Etienne.* — La première étape de restauration de cet important édifice a été achevée. Elle comprend les chapelles de Cerjat et Bovay, dans l'angle nord du monument. Les façades ont été réparées, les fenêtres, murées en partie, ont été réouvertes et pourvues de nouveaux remplages, les amorces des anciens existant encore. A l'intérieur les décorations bernoises en grisaille ont été remises à jour et complétées. Sur la paroi N.E. les armoiries peintes de la famille de Buloz, fondatrice de la chapelle, ont été retrouvées ; ces armoiries sont aussi sculptées dans la clé septentrionale de voûte et font placer la construction de la chapelle au début du XVI^{me} siècle, ce que confirme l'architecture.

8. *Nyon. Le Temple.* — Sous la direction de M. J. Falconnier, architecte, la restauration de la nef de ce temple s'est achevée dans de bonnes conditions. Là aussi les décorations bernoises ont été rétablies, peut-être avec un peu de luxe, mais l'ensemble se présente favorablement. Il sera indiqué de marquer sur le dallage actuel le tracé des constructions anciennes découvertes lors de l'exploration, et qui du reste sont accessibles.

9. *Pampigny. Le Temple.* — Classé en 1934, cet édifice, restauré la même année, fait bonne impression et donne satisfaction à tous. Architectes : MM. Gilliard et Godet.

10. *Villette.* — La deuxième étape de restauration du temple de Villette est achevée, et l'ensemble bien réussi. La *Revue historique vaudoise* a donné une relation des découvertes faites lors de l'exploration. On y retrouve la superposition d'édifices religieux à des constructions romaines.

b) Restaurations en cours.

1. *Aubonne. Le Château.* — Une première étape de restauration a été exécutée ; elle comprend la réfection d'une partie du dallage du portique sur la cour, des réparations d'escaliers et de dégagements. La suite sera reprise avec les possibilités budgétaires communales.

2. *Chillon.* — Le local adjacent à la salle des Hôtes a vu sa décoration de guirlandes et fruits restaurée ; la question du plafond de ce local est encore en suspens.

3. *Payerne. Abbatale.* — La restauration continue. La chapelle Bonivard, datée de 1513, a vu disparaître les cuisines qu'elle abritait et ses voûtes reprendre un peu de leur élégance d'antan. La chapelle d'Estavayer a été vidée des archives communales qu'elle contenait et sa restauration mise en chantier.

4. *Payerne. Temple paroissial.* — La deuxième étape de restauration de ce vaste bâtiment, comprenant l'intérieur de la nef et des bas-côtés, est en cours pour être achevée à la fin de l'année 1935. Charpentes et toitures ont été complètement refaites, la galerie de l'orgue abaissée, les fenêtres de la façade ouest ont reçu un nouveau

remplage. Deux fenêtres du XIII^{me} siècle ont été réouvertes, et la décoration de 1634 est en voie de restauration. Les fouilles n'ont pas donné de résultat important, seuls quelques vestiges de fondations d'autels et d'un angle de mur ont été relevés parmi des sépultures innombrables, dans un sol maintes fois remué.

5. *Penthéréaz*. — Le petit temple de Penthéréaz étant devenu trop restreint, la commune se propose d'apporter des modifications à la galerie et de reculer l'arc d'entrée du chœur.

6. *Villeneuve. L'Eglise*. — L'exploration vient d'être terminée et cette Revue en a donné les résultats dans la chronique de sa dernière livraison.

7. *Allaman*. — Monument non classé, le temple d'Allaman est en voie de restauration. Cet édifice qui contient divers vestiges des XIV^{me} et XV^{me} siècles, est entouré de constructions dans lesquelles on retrouve ici et là des motifs de la fin du XV^{me} siècle.

c) Restaurations prévues ou à l'étude.

1. *Aigle*. — La municipalité se propose de faire restaurer deux pièces du *Château*. Une étude d'ensemble a été demandée.

2. *Aubonne*. — La restauration du temple a été mise à l'étude.

3. *Avenches. Amphithéâtre*. — Il avait été entendu que, lorsque la restauration de la Porte de l'Est serait achevée, l'aide de la Confédération se reporterait sur l'Amphithéâtre. Il semble que le moment est venu de reprendre la question et de réunir la commission spéciale qui avait été désignée pour diriger les opérations en vue de l'examen d'un programme de reprise des travaux d'exploration.

4. *Orbe. Mosaïque du Labyrinthe.* — Un projet de levage de cette pièce intéressante est à l'étude, pour sa conservation et mise en valeur dans l'un des pavillons existants.

5. *Nyon. Clocher.* — Un clocher existait autrefois sur le chœur du temple. Il fut démoli à la fin du XVIII^{me} siècle pour cause de menace d'écroulement, un affaissement s'étant produit dans le mur ouest. La commune se propose de faire reconstruire ce clocher.

6. *St-Triphon. Donjon.* — Ensuite d'une inspection, la commune va procéder à une consolidation du sommet des murs du donjon.

d) Travaux à des monuments classés.

1. *Cully.* — La restauration de la fontaine de la Justice est achevée et bien réussie.

2. *Orbe.* — Il en est de même de celle placée devant l'Hôtel de Ville d'Orbe. La façade de l'Hôtel de Ville a été nettoyée et réparée, les portes pleines du plain-pied remplacées par de belles grilles en fer forgé. Le tout a pris très bon aspect.

e) Fouilles et explorations.

1. *Lausanne. Vidy.* — Les fouilles entreprises à Vidy par l'Association du Vieux-Lausanne ont été complétées. La salle peinte a été protégée par un abri-pavillon, et les peintures fixées.

La ville de Lausanne fait procéder actuellement à des nivellements dans le confin de la Maladière. Ces travaux ont mis à jour divers groupements de constructions romaines fort intéressantes, comportant des locaux divers, des hypocaustes, des cours, des canaux, etc. Des objets de bronze et une cinquantaine de monnaies ont été recueil-

lis par le Vieux-Lausanne qui se préoccupe de faire dresser les relevés de l'ensemble des découvertes. Le chantier est intéressant à visiter.

f) Divers. Propositions de classement.

1. *Molondin.* — M. C. Vodoz, ancien syndic d'Yverdon, avait signalé une grosse dalle cintrée portant une croix sculptée fichée en terre près de la Tour St-Martin. Il s'agit d'une dalle funéraire, probablement un couvercle de sarcophage du VIII^{me} ou du IX^{me} siècle, utilisée comme borne de limite de propriété à l'extrémité ouest de la terrasse du château, et qui mérite certainement d'être conservée. La commission demande le classement de ce monument.

2. *Payerne.* — Par l'exploitation de la gravière, plusieurs nouvelles sépultures de la nécropole connue de *Pramay* près Payerne ont été découvertes. Un certain nombre de scramasaxes, de couteaux, de boucles de ceinture damasquinées sont entrés au musée de Payerne après avoir été préparés par M. Tauxe, conservateur du musée archéologique, de même que les bijoux d'une jeune fille consistant en deux superbes boucles d'oreilles en argent à facettes et grenats, deux fibules de bronze, une épingle, un tiers de sou d'or et une monnaie doublée d'or byzantine ou imitée, percées toutes deux, une bague d'argent avec pierre, deux bagues de bronze, un collier et deux bracelets de perles de verre.

Deux sépultures, distantes de 200 mètres des précédentes, ont livré deux bracelets évidés et un autre à nodosités, ainsi que deux colliers de perles et un pectoral d'os de la période de la Tène I.

3. *Classements.* — M. Naef avait signalé qu'il se proposait de demander à la Commission M. H. de préavisier

pour le classement de sites comportant des *refuges* ou châtelards préhistoriques, notamment La Poëpe près d'Ependes, trois refuges près de Gollion, un à Goumoëns-le-Jux, un autre à Suchy et celui de Sermuz près Gressy, qui pour la plupart appartiennent à des communes. Cette question sera reprise prochainement.

La Commission, par l'entremise de M. Cherpillod, syndic, avait demandé à la commune de Moudon de faire classer *la façade nord du bâtiment des prisons*. Malheureusement, la municipalité de Moudon a refusé d'admettre la proposition faite, ce que déplore la Commission.

D'autre part, la Commission unanime émet un préavis favorable pour le classement de la porte d'entrée, des trois façades sur la cour avec la tour d'escalier, de la *façade* de la tour sur la ruelle et des deux étages de fenêtres du XVI^{me} siècle adjacentes, de la *maison de M^{me} Estoppey* à Orbe, Grand'rue N^o 11.

La Commission visita ensuite l'église nouvellement restaurée de Nyon.

L'après-midi fut consacrée à une visite des églises de Coppet, de Commugny et de Begnins, où la Commission fut très aimablement reçue par M. le pasteur Eichenberger.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Assemblée générale du mercredi 24 avril 1935,
à Pully.*

La décision récente d'avoir une de nos séances dans les environs immédiats de Lausanne a eu d'heureux effets : plus de soixante personnes sont réunies dans la